



Conférence : Les ZEP en question

Les trois intervenantes :

- Françoise Carraud, chargée d'étude au centre Savary à l'INRP depuis septembre 2005, coordonnatrice de la rédaction du bulletin XYZep.
- Nathalie Broux, ancienne élève de l'ENS Fontenay-Saint-Cloud, professeur de lettres modernes au lycée ZEP J. Feyder en Seine-Saint-Denis (93).
- Annick Teyssedre, principale du collège Victor Grignard à Lyon (8^o) et coordonnatrice REP dans ce même arrondissement.

Intervention de Françoise Carraud

Mme Carraud a commencé par présenter le centre Savary dans lequel elle est chargée d'étude. Créé en 1993, il relie les champs scientifique, éducatif et institutionnel autour de recherches sur l'égalité des chances et la démocratisation de l'accès au savoir. Il est plus précisément qualifié en 1994 de « Centre national de ressources sur les pratiques éducatives et sociales en milieu difficile », et s'inscrit dans la politique conjuguée de la ville de Lyon et de l'INRP. Ses activités de recherche et de formation s'attachent donc à la question de la réussite démocratique de l'enfant, et intègrent différents partenaires comme l'agence de lutte contre l'illettrisme.

Les 25 ans des ZEP

La notion d'échec scolaire correspond à des réalités et des perceptions ayant évolué depuis les années 70. En effet, si jusqu'à cette période le « fatalisme psychologique » impute cet échec à un inné qui fait qu'un élève est doué ou non, à partir des années 70 apparaît la question du décalage culturel entre le milieu familial et social, et l'école. Les analyses sociologiques conduisent à la notion de « handicap socioculturel », nous sommes alors dans le « fatalisme sociologique ». Aujourd'hui, on remet en question le rôle de l'école, de son fonctionnement et de ses pratiques, en parlant de phénomène socio-scolaire. L'objectif des recherches est donc le suivant : corriger l'influence des inégalités sociales sur la réussite scolaire. C'est ainsi qu'advient une politique compensatoire de discrimination positive, discrimination positive qui est née aux Etats-Unis.

La naissance des ZEP en France se fait en 1981, au début du septennat de François Mitterrand. Ces Zones d'Éducation Prioritaire ont pour objectif de renforcer l'action éducative dans les zones d'échec scolaire, ce qui va de pair avec une plus grande ouverture de l'école et une insistance sur la pédagogie. La zone géographique concerne les lycées, les collèges, les écoles primaires et maternelles. Les moyens financiers et humains y sont augmentés, et des projets, contrats et partenariats divers se mettent en place. Cette création s'insère dans une politique globale de modernisation du service public et de décentralisation, et répond à des enjeux financiers et idéologiques en terme d'image.

La considération et l'importance que le gouvernement accorde par la suite aux ZEP connaît des vagues de variations.



De 1984 à 1988, elles sont oubliées et on se questionne même sur leur efficacité, ce qui explique la diminution des moyens accordés.

En 1990, on observe une première relance, avec Lionel Jospin comme ministre de l'Éducation Nationale. Des partenariats sont créés avec les quartiers et la politique des villes, dans un contexte social de violences urbaines et de problèmes dans les banlieues. Le centre Savary est alors mis en place (1993).

Jusqu'en 1998, la question des ZEP est mise en veille et on s'interroge davantage sur l'illettrisme et la violence scolaire, avec l'apparition de la dénomination « zone sensible ».

En 1998, une nouvelle relance voit le jour avec le rapport Moisan-Simon, et on élargit le territoire et le nombre de ZEP avec la création des REP, Réseau d'Éducation Prioritaire. Ces REP s'appliquent aux collèges et écoles qui se situent dans des secteurs urbains défavorisés. Les moyens sont similaires, exceptée l'indemnité de sujétion spéciale pour les enseignants (prime versée aux enseignants des ZEP), dont ne bénéficient pas les enseignants des REP. Apparaissent également les « contrats de réussite ».

Après un flottement de 2002 à 2004, une nouvelle relance en 2006 avec le ministre de l'Éducation Nationale Gilles de Robien médiatise les violences urbaines et le problème des banlieues. Sont alors créés les RAR, Réseau Ambition Réussite, qui s'inscrivent dans le premier degré d'Éducation Prioritaire. Le ministre a annoncé le 16 janvier une extension du nombre des RAR et le fait que des lycées pourront intégrer ce dispositif qui était jusque là réservé aux collèges, écoles élémentaires et maternelles.

En 1982, on comptait 363 ZEP, en 1990 530 et en 1999 770 ZEP et REP, ce qui représente 18% des écoliers et 21% des collégiens. En 2006, 25% des élèves sont compris dans ce dispositif, ce qui pose question. L'enseignement « normal » est-il incapable de s'adresser à un public défavorisé ?

Situation actuelle

Il est important de cerner l'extrême diversité des ZEP. Les situations vécues peuvent être complètement différentes d'un collège ZEP à un autre.

Par ailleurs, il faut noter que 42% des enfants d'ouvriers sont scolarisés en ZEP. On y observe une surreprésentation des élèves d'origine étrangère et populaire, ainsi que de ceux qui ont des années de retard. 31% seulement des élèves de ZEP fréquentent la cantine, les autres familles n'ayant pas les moyens financiers suffisants.

Les résultats y sont bien inférieurs aux autres établissements. On considère qu'un quart des élèves de ZEP ne maîtrise pas les compétences générales, contre 15% seulement des élèves scolarisés hors ZEP.

A noter cependant que si la situation socio-économique des ZEP s'est dégradée, la situation scolaire est restée stable. Le bilan est donc sans doute décevant, mais les ZEP ont réussi à maintenir une situation qui aurait pu se dégrader beaucoup plus. L'écart existant entre les ZEP et non ZEP est resté stable. Cependant, on observe qu'à situation socio-économique comparable, les élèves de ZEP obtiennent de moins bons résultats. Ces écarts s'accroissent avec l'augmentation de la difficulté cognitive.



Questions pédagogiques

Basile Bernstein a publié une note de synthèse qui interroge les apprentissages et la manière dont se construisent les inégalités scolaires. Ces inégalités résultent selon lui d'un rapport en situation entre les élèves et le système éducatif. Il met à jour la notion de « savoirs invisibles », en lien avec les rapports au langage. Les élèves de milieux populaires doivent en effet d'abord apprendre l'école avant d'apprendre à l'école. Dès la maternelle, on exige des savoirs implicites sans les enseigner. Son livre s'interroge sur comment apprendre l'école.

Les élèves sont dans une logique de la tâche, de l'exercice, et ont pour visée première la réussite. Comment passer de cette logique à la logique de compréhension qui devrait être celle de l'école ?

Intervention de Nathalie Broux

Nathalie Broux est professeur de français dans un lycée en ZEP, « zone sensible » et « prévention violence ». Elle a souhaité articuler son intervention autour de deux points : tout d'abord partir de son expérience du terrain, pour ensuite s'interroger sur les questions que pose l'enseignement en ZEP. L'un des axes de son intervention vise à remettre en question certaines idées convenues au sujet des ZEP.

L'expérience d'une enseignante au sein d'un lycée en ZEP

Tout d'abord, N. Broux fait part de son expérience d'enseignante dans un établissement en ZEP. Trois grandes thématiques ont été abordées.

Le problème du respect. N. Broux constate que cette notion est pour le moins floue chez les élèves de son lycée. Cependant, certains comportements peuvent être mal ressentis par les enseignants alors qu'ils ne sont pas réellement agressifs : il s'agit parfois d'un code de comportement différent.

Le problème du niveau. Le cliché visé est celui du « niveau qui baisse ». N. Broux rappelle que le rapport à l'écrit diminue partout ; la pratique de l'écrit se perd chez un grand nombre de personnes. Cette tendance se manifeste chez les élèves. Ce recul est accentué par les nouvelles technologies. De la même façon, la culture de la télévision est parfois incompatible avec le rythme de l'enseignement. Les difficultés viennent aussi du fait que les parents de certains élèves ne parlent pas et n'écrivent pas le français.

Du point de vue du professeur, imposer son cours est difficile, même physiquement. Il faut en permanence justifier la légitimité de son savoir, puisqu'il n'est pas considéré comme une valeur en lui-même. Pour autant, les élèves ont une certaine curiosité intellectuelle, que le professeur essaie de canaliser. Ils ont conscience de ce que l'école représente, et de là découlent certains comportements violents, liés au sentiment d'exclusion que les élèves peuvent ressentir. N. Broux insiste au final sur la dimension humaine de son expérience et sur la sincérité de ses élèves.

Comment enseigner en ZEP ?

Le cliché que N. Broux dénonce est celui d'un manque de contenu pédagogique et intellectuel de l'enseignement en ZEP. Il existe un décalage entre le recrutement des enseignants, qui se fait plutôt sur des critères intellectuels, et la réalité du travail. D'où le



choc que peut ressentir le jeune enseignant entre sa formation et son travail. Quelques points sont évoqués :

La préparation : il faut se détacher de sa propre expérience d'élève, de son passé.

Les capacités d'adaptation : N. Broux rappelle la forte mobilité des enseignants en ZEP. Dans son lycée, 75% des enseignants ont moins de 35 ans. Ainsi, l'équipe enseignante du lycée se renouvelle souvent. Pour autant, elle est solidaire et active.

Un questionnement permanent : l'enseignant est amené à s'interroger sur sa pédagogie, justifier son savoir et le légitimer. Il doit se demander quel intérêt il peut y avoir à transmettre son savoir.

Intervention d'Annick Teyssedre

Quelques points sont évoqués par A. Teyssedre, en complément de l'intervention précédente.

« Violence » et « misère »

Elle peut être canalisée et maîtrisée, si l'on s'en donne les moyens. La misère est bien réelle dans les collèges de ZEP. Dans son collège, seuls 150 élèves sur 600 ont les moyens de manger à la cantine de l'établissement. La situation sociale de certains élèves est extrêmement critique et précaire.

La question des programmes scolaires.

Les élèves ont le sentiment d'être abandonnés par le système scolaire. Pour cette raison, la question d'un programme identique pour tous les élèves d'un même niveau est fondamentale. Cela permet de maintenir un objectif commun national au-delà des diversités territoriales.

La vie au collège.

Entrer dans l'enceinte du collège est difficile : il faut s'identifier à chaque fois. Les élèves pensent parfois que leur collège est une « prison ». Les règles de vie à l'intérieur sont strictes, mais c'est à ce prix qu'une paix scolaire s'est établie. De même, un travail sur le langage et le comportement est mené.

Les contrats locaux de sécurité.

Ces contrats établissent des partenariats entre l'établissement et les autorités locales : mairie, police. Ils permettent de réfléchir et de réagir ensemble aux événements. Cela contribue à établir un équilibre au sein et à l'extérieur de l'école.

Liens Internet :

<http://enseigner.ens-lsh.fr>

<http://centre-alain-savary.inrp.fr/CAS>

<http://www.association-ozp.net/>